

Au quatrième trimestre 2017, la masse salariale nette de l'emploi à domicile augmente de 0,3 % après deux trimestres consécutifs de baisse d'un ampleur comparable (- 0,3 %, puis - 0,2 %). Le volume horaire déclaré diminue de 0,4 %, conséquence de la baisse du volume horaire moyen par employeur (- 0,3 %), le nombre d'employeurs étant quant à lui stable sur la période (- 0,0 %). La progression de 0,7 % du taux de salaire horaire compense largement le repli du volume horaire.

Il en est de même sur un an. Tandis que le volume horaire déclaré diminue de 1,1 %, le taux horaire progresse de 1,9 %. Ainsi, sur un an, la masse salariale nette de l'emploi à domicile augmente de 0,8 %.

L'emploi à domicile hors garde d'enfant continue de s'effriter. Le volume horaire moyen par employeur diminue de 0,2 % (- 0,9 % au trimestre précédent) et le nombre d'employeurs baisse légèrement (- 0,1 %, comme au troisième trimestre). L'évolution de la masse salariale est de + 0,1 % (- 0,6 % au trimestre précédent).

Le champ de la garde d'enfant à domicile reste bien orienté. La masse salariale nette bondit de 2,0 % ce trimestre, après des hausses plus modérées depuis le premier trimestre 2016 (entre + 0,6 % et + 1,2 %). Cette progression résulte notamment de la hausse marquée du volume horaire déclaré (+ 1,3 %).

Sur le champ des assistantes maternelles, ce trimestre, le nombre d'employeurs diminue de 1,1 % (après une stabilisation au trimestre précédent) et le volume horaire baisse de 0,2 % (après - 0,5 %). Sur un an, le nombre d'heures diminue de 0,6 %. La masse salariale nette croît légèrement sur le trimestre (+ 0,2 %) et progresse de 0,9 % sur un an.

Au total, la masse salariale versée par les particuliers employeurs augmente de 0,3 % sur le trimestre et de 0,9 % sur un an.

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2017

Au quatrième trimestre 2017, la masse salariale nette versée par les **employeurs de salariés à domicile** augmente de 0,3 % après avoir diminué sur les deux derniers trimestres (*tableau 1 et graphique 1*). La baisse du volume horaire déclaré de 0,4 % (après - 0,6 % sur le trimestre précédent) est plus que compensée par la progression du taux de salaire horaire moyen (+ 0,7 %). Le repli du volume horaire résulte de la baisse du nombre d'heures moyen par employeur (- 0,3 % après - 0,6 %), le nombre d'employeurs restant stable (- 0,0 %).

Sur un an, la masse salariale augmente de 0,8 %, compte tenu d'une hausse du taux de salaire horaire net moyen de 1,9 %, le volume horaire déclaré diminuant de 1,1 %. Cette baisse s'explique par la réduction du nombre d'heures moyen par employeur (- 0,9 %) et, dans une moindre mesure, par celle du nombre d'employeurs (- 0,2 %).

Sur le seul champ de l'**emploi à domicile hors garde d'enfant**, le nombre d'employeurs

continue de s'effriter ce trimestre (- 0,1 %) et diminue de 0,4 % sur un an. Le volume horaire déclaré recule plus modérément ce trimestre (- 0,3 %, contre - 1,0 % le trimestre précédent). Il baisse de 1,6 % sur un an, notamment sous l'effet de la baisse du nombre d'heures moyen par employeur (- 1,2 % sur un an). Le taux horaire augmente de 0,4 % ce trimestre et de 1,8 % sur un an. La masse salariale nette est ainsi quasiment stable ce trimestre (+ 0,1%) et sur un an (+ 0,2 %, *tableau 2 et graphique 3*).

Le champ de la **garde d'enfant à domicile** reste bien orienté. Le volume horaire déclaré progresse nettement : + 1,3 % après des rythmes de + 0,4 % à + 0,6 % sur les trimestres précédents. Le nombre d'heures moyen par employeur repart à la hausse (+ 1,0 % après - 0,5 %) et le nombre d'employeurs continue d'augmenter, même si le rythme est plus modéré ce trimestre (+ 0,3 % après + 1,1 %). Sur un an, le nombre d'employeurs augmente de 2,9 % et le

Tableau 1 : Nombre d'employeurs actifs, volume horaire déclaré et masse salariale nette (données CVS-CJO) *

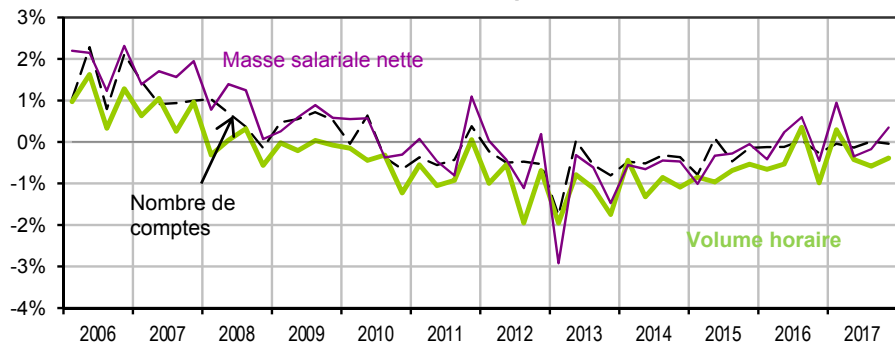
	Niveau 2017 T4	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %) 2017 T4	
		2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4		
Total emploi à domicile	Nombre d'employeurs (en milliers) (1)	1 919	-0,3	-0,0	-0,1	+0,0	-0,0	-0,2
	Volume horaire déclaré (en millions d'heures) (2)	118,8	-1,0	+0,3	-0,4	-0,6	-0,4	-1,1
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (3)	1 205,0	-0,5	+0,9	-0,3	-0,2	+0,3	+0,8
	Salaire moyen par employeur (en €) (3) / (1)	628,1	-0,2	+1,0	-0,2	-0,2	+0,4	+1,0
	Horaire moyen déclaré par employeur (2) / (1)	61,9	-0,7	+0,3	-0,3	-0,6	-0,3	-0,9
	Taux horaire (3) / (2)	10,1	+0,5	+0,6	+0,1	+0,4	+0,7	+1,9
Assistants maternelles	Nombre d'employeurs (en milliers) (4)	854	-0,3	-0,3	-0,2	+0,0	-1,1	-1,6
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (5)	977,1	-0,1	+0,4	+0,3	-0,0	+0,2	+0,9
	Salaire moyen par employeur (en €) (5) / (4)	1 143,7	+0,2	+0,6	+0,6	-0,0	+1,4	+2,6
Total Particuliers employeurs	Nombre d'employeurs (en milliers) (6)	2 765	-0,2	-0,1	-0,2	-0,0	-0,3	-0,6
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (7)	2 184,7	-0,3	+0,7	+0,2	-0,2	+0,3	+0,9

* Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires

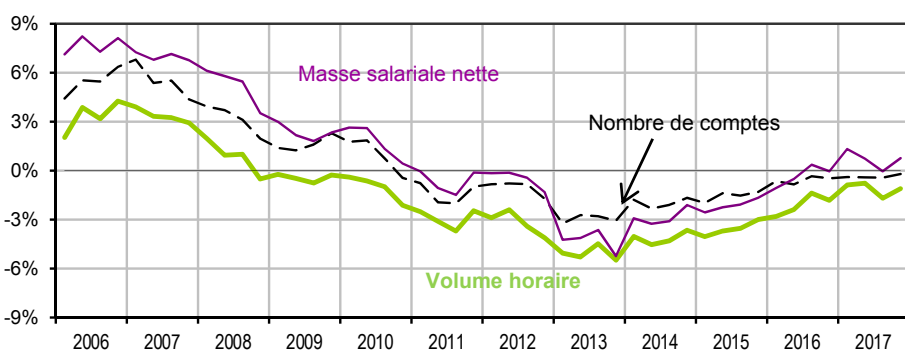
Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

Avertissement : depuis la publication portant sur le troisième trimestre 2017, en plus d'être désaisonnalisées, les séries publiées sont corrigées des effets « jours ouvrables » et « année bissextile » (CVS-CJO). Cette correction permet de mieux appréhender les effets liés aux particularités du calendrier.

Graphique 1 : Glissement trimestriel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile (données CVS)

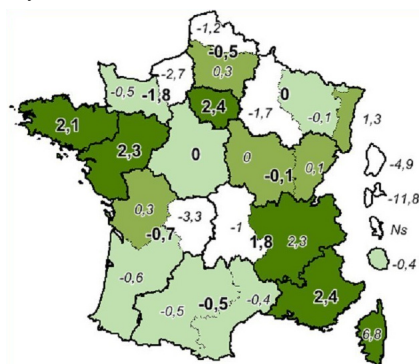


Graphique 2 : Glissement annuel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile

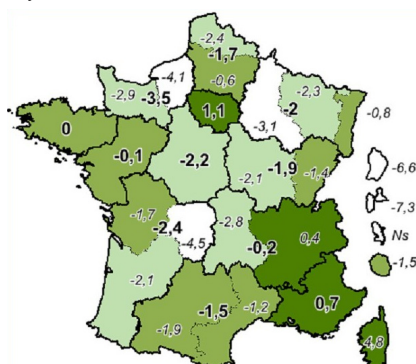


Cartes : Glissement annuel de la masse salariale et du volume horaire déclaré au quatrième trimestre 2017 (en %)

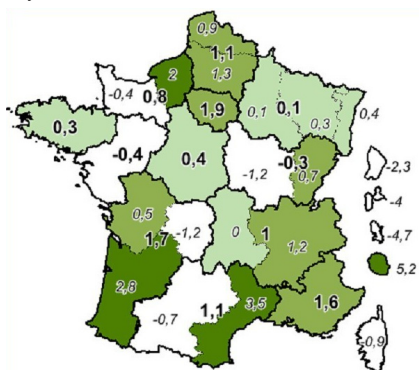
a – Total emploi à domicile : masse salariale
Moyenne France : + 0,8 %



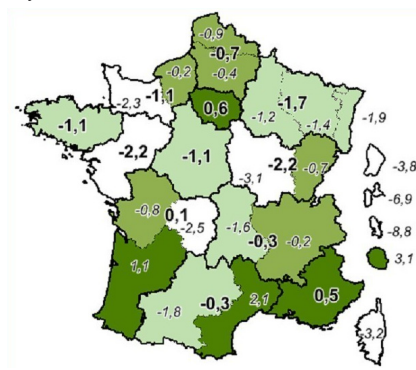
b – Total emploi à domicile : volume horaire
Moyenne France : - 1,1 %



c – Assistante maternelle : masse salariale
Moyenne France : + 0,9 %



d – Assistante maternelle : volume horaire
Moyenne France : - 0,6 %



volume horaire moyen par employeur se stabilise (- 0,1 %), portant l'évolution du nombre d'heures déclarées à + 2,7 %. Compte tenu d'une hausse de 0,7 % du taux de salaire horaire, la masse salariale augmente de 2,0 % au quatrième trimestre 2017, portant à 4,2 % la hausse sur un an.

Au quatrième trimestre 2017, le volume horaire déclaré par les employeurs d'assistantes maternelles diminue encore légèrement : - 0,2 % après - 0,5 % sur le trimestre précédent (tableau 2). Le recul du nombre d'employeurs d'assistantes maternelles (- 1,1 %) est en grande partie compensé par la hausse du nombre d'heures moyen (+ 1,0 %). La masse salariale nette augmente légèrement (+ 0,2 %). Sur un an, le volume horaire déclaré reste en repli (- 0,6 %) : la hausse de 1,0 % du nombre d'heures par employeur ne permet pas de compenser la baisse de 1,6 % du nombre d'employeurs. La masse salariale augmente quant à elle de 0,9 % sur un an.

Au total, en agrégeant l'emploi à domicile et l'activité des assistantes maternelles, la masse salariale nette versée par les particuliers employeurs augmente de 0,3 % au quatrième trimestre 2017 après une diminution de 0,2 % au trimestre précédent. Sur un an, elle progresse de 0,9 % (tableau 1).

Sur un an, le repli du volume horaire déclaré de l'emploi à domicile concerne encore la quasi totalité des régions (carte b). Il augmente toutefois en Corse (+ 4,8 %), en Ile-de-France (+ 1,1 %), Paca (+ 0,7 %) et Rhône-Alpes (+ 0,4 %). Le dynamisme de la masse salariale dans ces régions ainsi qu'en Pays de la Loire et Bretagne (avec des hausses supérieures à 2,0 %), contraste avec les évolutions dans les Dom, le Limousin et la Haute-Normandie (carte a).

La masse salariale nette des assistantes maternelles progresse sur un an dans la majorité des régions (carte c), sauf dans les Dom (hors Réunion), le Limousin, la Bourgogne, la Corse et la région Midi-Pyrénées. Concernant le volume horaire le recul est quasi général. Seules les régions Paca, Ile-de-France, Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Réunion sont en hausse (carte d).

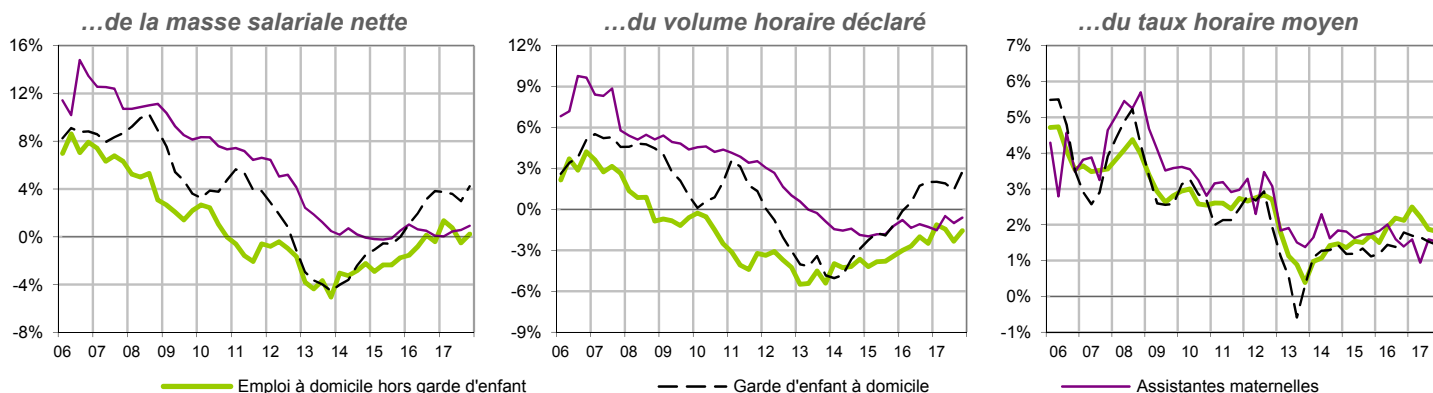
Sandrine Maj
Viviana Zamfir

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

Sources : Acooss-Urssaf ; Cnesu ; Centre Pajemploi

Graphique 3 : Glissement annuel par catégorie d'employeur...



Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

Tableau 2 : Dernières valeurs des séries trimestrielles par catégorie d'employeur (données CVS-CJO)

Trimestre	Emploi à domicile hors garde d'enfant			Garde d'enfant à domicile			Total emploi à domicile			Assistantes maternelles			
	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	
2016	T1	1 837	105,6	1 051,0	93	15,9	138,5	1 929	121,5	1 191,4	878	288,9	971,5
	T2	1 834	105,1	1 053,9	94	16,0	139,8	1 927	120,9	1 194,2	876	286,9	970,8
	T3	1 834	105,0	1 060,8	94	16,2	141,5	1 928	121,3	1 201,3	871	286,9	969,2
	T4	1 827	103,9	1 054,6	95	16,2	142,7	1 923	120,1	1 195,8	868	285,3	968,3
		419,6	4 220,3		64,3	562,5		483,7	4 782,6		1 147,9	3 879,8	
2017	T1	1 826	104,4	1 065,1	96	16,2	143,7	1 922	120,4	1 207,1	866	284,4	971,8
	T2	1 823	103,6	1 061,7	97	16,3	144,8	1 919	119,9	1 202,9	864	285,5	975,2
	T3	1 822	102,5	1 055,4	98	16,4	145,7	1 919	119,2	1 200,9	864	284,0	974,8
	T4	1 820	102,3	1 057,0	98	16,6	148,7	1 919	118,8	1 205,0	854	283,5	977,1
		412,8	4 239,2		65,6	583,0		478,4	4 815,9		1 137,5	3 898,9	
Glissement trimestriel (en %)													
2016	T1	-0,2	-0,9	-0,8	+0,8	+0,4	+0,8	-0,1	-0,7	-0,4	-0,2	-0,0	+0,4
	T2	-0,2	-0,5	+0,3	+0,9	+0,5	+0,9	-0,1	-0,5	+0,2	-0,2	-0,7	-0,1
	T3	+0,0	-0,1	+0,7	+0,5	+1,0	+1,2	+0,0	+0,3	+0,6	-0,6	-0,0	-0,2
	T4	-0,4	-1,0	-0,6	+1,5	+0,0	+0,8	-0,3	-1,0	-0,5	-0,3	-0,6	-0,1
2017	T1	-0,1	+0,5	+1,0	+0,7	+0,4	+0,8	-0,0	+0,3	+0,9	-0,3	-0,3	+0,4
	T2	-0,2	-0,8	-0,3	+0,8	+0,4	+0,8	-0,1	-0,4	-0,3	-0,2	+0,4	+0,3
	T3	-0,1	-1,0	-0,6	+1,1	+0,6	+0,6	+0,0	-0,6	-0,2	+0,0	-0,5	-0,0
	T4	-0,1	-0,3	+0,1	+0,3	+1,3	+2,0	-0,0	-0,4	+0,3	-1,1	-0,2	+0,2
Glissement annuel (en %)													
2016	T1	-0,8	-3,0	-1,5	+2,8	-0,1	+1,1	-0,6	-2,8	-1,1	-1,0	-0,8	+1,0
	T2	-1,0	-2,7	-0,8	+3,1	+0,5	+2,0	-0,8	-2,4	-0,5	-1,1	-1,4	+0,6
	T3	-0,5	-2,0	+0,1	+3,2	+1,7	+3,1	-0,3	-1,4	+0,4	-1,3	-1,1	+0,5
	T4	-0,7	-2,5	-0,4	+3,8	+2,0	+3,8	-0,5	-1,8	-0,0	-1,4	-1,3	+0,1
2017	T1	-0,6	-1,1	+1,3	+3,7	+2,0	+3,7	-0,4	-0,9	+1,3	-1,4	-1,5	+0,0
	T2	-0,6	-1,4	+0,7	+3,5	+1,9	+3,6	-0,4	-0,8	+0,7	-1,4	-0,5	+0,4
	T3	-0,7	-2,3	-0,5	+4,1	+1,4	+3,0	-0,4	-1,7	-0,0	-0,8	-1,0	+0,6
	T4	-0,4	-1,6	+0,2	+2,9	+2,7	+4,2	-0,2	-1,1	+0,8	-1,6	-0,6	+0,9

Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

Encadré : Champ et définitions

Cette publication présente les évolutions conjoncturelles des données communiquées dans le bilan annuel sur l'activité des particuliers employeurs (Acosse Stat n°259).

Champ

Le terme « **particuliers employeurs** » désigne ici les particuliers qui sont juridiquement employeurs de personnel. L'activité peut se situer hors ou au domicile de l'employeur. Ainsi, cette définition recouvre le champ des assistantes maternelles – activité hors du domicile – et celle de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur qui stipule que « le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile privé du particulier employeur ». Les principales activités qui en relèvent sont les emplois d'aide ménagère, de garde malade (à l'exclusion des soins), d'aide pour personne âgée, de soutien scolaire et de garde d'enfant au domicile du particulier employeur. En revanche, les emplois exercés au domicile de l'employeur dans le cadre de sa profession (ex : secrétariat) n'appartiennent pas à ce champ.

Les employeurs dont le personnel est salarié d'une association ou d'une entreprise prestataire de service ne sont pas intégrés dans le champ d'analyse. A l'inverse, les employeurs qui passent par des associations mandataires sont comptabilisés. L'emploi à domicile de certaines catégories de salariés (tels que les stagiaires aide-familiaux étrangers, les salariés au pair et les particuliers famille d'accueil) ne conduisent pas nécessairement à un versement de salaire et/ou à une déclaration de volume horaire. Dans ce cas, les salariés bénéficient d'avantages en nature et les employeurs utilisent des déclarations spécifiques basées sur des valeurs forfaitaires. De ce fait, les employeurs de tels salariés sont comptabilisés, mais les informations relatives aux heures rémunérées et aux masses salariales ne les incluent pas.

Trois modes déclaratifs s'offrent aux particuliers employeurs :

- **Le chèque emploi service universel (Cesu)**, dont la première version (le chèque emploi service) date de 1993, permet de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche, à la rémunération et à la déclaration d'un salarié à domicile. Depuis le 1^{er} janvier 2014, ce mode déclaratif s'étend aux DOM (en remplacement du TTS).
- **Le dispositif Pajemploi** (prestation d'accueil du jeune enfant) qui a vu le jour au 1^{er} janvier 2004, est un mode de recouvrement particulier proche de celui du Cesu.
- **La déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS)** est le système de

déclaration le plus ancien. Ce support était obligatoire pour les bénéficiaires de l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (Aged), de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (Afeama) et pour les employeurs passant par une association mandataire. Ce mode déclaratif est tombé progressivement en désuétude puisque la Paje s'est substituée, pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1^{er} janvier 2004, à l'Aged et à l'Afeama avec le « complément libre choix du mode de garde ». De plus, la branche du recouvrement s'est engagée à promouvoir l'utilisation du Cesu auprès des particuliers employeurs (à l'exception de ceux relevant d'une association mandataire).

Le titre de travail simplifié (TTS), créé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 et destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés dans les DOM n'existe plus. Il a été remplacé par le chèque emploi service universel au 1^{er} janvier 2014.

Deux champs sont privilégiés dans cette publication :

- 1. Les employeurs de salariés à domicile** comprenant :
 - **les employeurs de salariés à domicile hors garde d'enfant** recouvre l'ensemble des déclarants du Cesu (et du TTS avant 2014), ainsi que ceux de la DNS qui ne bénéficient ni de l'Aged ni de l'Afeama.
 - **les parents employeurs de garde d'enfant à domicile** qui déclarent à la DNS et bénéficient de l'Aged ainsi que ceux de la Paje bénéficiant du « complément libre choix du mode de garde » pour la garde d'enfant à domicile.
- 2. Les parents employeurs d'assistantes maternelles** qui percevaient l'Afeama (DNS) et ceux qui bénéficient du « complément libre choix du mode de garde » pour assistantes maternelles (Paje).

Indicateurs

Le nombre d'employeurs actifs au cours du trimestre correspond au nombre d'employeurs ayant adressé au moins une déclaration dans le trimestre. En raison « d'identifiants employeurs » différents entre les sources, les nombres globaux de particuliers employeurs actifs affichés sont surévalués dans la mesure où un même employeur peut employer plusieurs salariés et donc utiliser plusieurs modes de déclaration. Dans ce cas, il peut être comptabilisé à la fois en DNS, Cesu et Paje au cours d'une même période. Les résultats d'une enquête de satisfaction réalisée par l'Acosse en 2004 indiquent que 5 % des cotisants utilisent à la fois le Cesu et la DNS. En revanche, aucune estimation

de la part des employeurs bénéficiant de la Paje et utilisant également un autre support déclaratif n'est actuellement disponible.

Le volume horaire déclaré correspond ici à des heures rémunérées. Dans le cadre du Cesu, les congés annuels sont rémunérés sous la forme d'une majoration de 10 % du salaire versé. En revanche, les particuliers utilisant la DNS ou la Paje versent un salaire et font une déclaration correspondant à la période des congés. Afin d'homogénéiser le volume horaire de ces deux modes déclaratifs, le nombre d'heures déclarées par le Cesu a été augmenté de 10 %.

Le volume horaire déclaré des assistantes maternelles est égal au cumul des heures de garde de chaque enfant. Ainsi, contrairement aux autres catégories, il ne correspond pas à la durée de travail des assistantes maternelles.

La masse salariale nette représente les salaires perçus par les salariés tels qu'ils peuvent le voir en bas de leur fiche de paie. C'est également la dépense de l'employeur hors charges sociales (cotisations patronales + cotisations ouvrières). La masse salariale brute n'est pas présentée en raison de difficultés de calcul liées au mécanisme de déclaration « au forfait » (supprimé au 1^{er} janvier 2013, excepté dans les Dom). Ce dernier implique que l'assiette de cotisation est déterminée par le produit du nombre d'heures et du Smic horaire brut. Dans ce mode, l'assiette de cotisation n'est pas égale au salaire brut.

Le salaire moyen trimestriel par employeur est le rapport entre la masse salariale nette totale et le nombre total d'employeurs.

Le volume horaire moyen par employeur est le rapport entre le volume horaire total déclaré et le nombre total d'employeurs.

Le taux horaire est calculé en rapportant la masse salariale nette totale et le volume horaire total déclaré.

Les indicateurs présentés dans cette publication sont corrigés des variations saisonnières (CVS), des jours ouvrables (CJO) et de l'effet année bissextile. Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an avec la publication des données sur le premier trimestre.

Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.

Les données détaillées par région sont disponibles sur le site www.acoss.fr, rubrique Observatoire économique / Acosse Stat.

Pour approfondir...

- « Les particuliers employeurs au troisième trimestre 2017 », Acosse Stat n°263, janvier 2018.
- « L'emploi à domicile : une baisse plus modérée en 2016 », Acosse Stat n°259, décembre 2017.